



## Comité technique ministériel MEDDE-MLETR du 03 septembre 2015 : Compte-rendu

La CGT et la FSU ont fait une déclaration liminaire (cf. déclaration jointe).

En réponse, le Secrétaire Général a renvoyé un certain nombre de sujets à la réunion du CTM qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre avec participation des ministres, sur les budgets 2016 des ministères, qui suivra le conseil des ministres d'adoption du projet de loi de finances : tant sur les baisses de budget et d'effectifs que nous dénonçons que sur les avancées statutaires attendues, par exemple le volume et les délais du plan de requalification des personnels de C en B et de B en A...

Sur la **réforme territoriale**, pour laquelle un point d'information était prévu à ce CTM (cf. plus loin), il répond qu'il est normal que les régions Bourgogne et Franche Comté continuent d'être en avance, puisque elles avaient commencé avant les autres. Nous avons réitéré nos protestations à ce sujet. Il souligne l'importance de l'équilibre entre la consultation des instances et la nécessité pour les agents d'y voir clair assez rapidement. Il précise que les directeurs ont maintenant reçu leur méthodologie et que les préfigurateurs auront leur lettre de mission vers le 15 septembre. Il garantit la réalisation des études d'impact sous l'égide des CHSCT et l'avis des CT.

Quant aux mutualisations entre services régionaux sous l'animation des préfets de région, mentionnées par la communication du 31 juillet en conseil des ministres, cela ne concernera que la fonction achat – pas grand-chose selon le SG – et l'immobilier, ce qui ne lui paraît pas injustifié.

La règle « 2/3-1/3 » pour les baisses d'effectifs entre régional et départemental n'est pas à prendre au pied de la lettre et ne sera pas appliquée comme ça dans nos ministères ; là aussi, on en aura confirmation le 01/10.

En ce qui concerne le dossier statutaire des **contractuels Environnement**, il renvoie aussi à une réponse directe de la ministre le 01/10, en soulignant que le retard pris par la loi Biodiversité n'enlèvera rien à la nécessité d'aboutir sur les dossiers statutaires. Il n'oublie pas l'échéance du 30 septembre pour le maintien du régime de prévoyance des personnels des Agences de l'eau à compter de 2016.

Au sujet de **Bison Futé**, le secrétaire général réfute l'idée de suppression de ce service ; les évolutions des CNIR et CRICR ne sont que des éléments de modernisation déjà à l'œuvre : le système de regroupement et de traitement de l'information à Rosny-Sous-Bois mis en place dans les années 70 a vécu. La centralisation de l'information trafic est désormais réalisée à la DGITM à La Défense. Selon le SG, les choses s'améliorent en réalité...

Il se félicite par ailleurs d'avoir signé une **convention de délégation de gestion des personnels** de la mission Sécurité Routière avec le ministère de l'intérieur, ce qui lui évite d'avoir à gérer les transferts ou décroisement d'effectifs à l'instar de la douloureuse opération en cours avec le MAAF ; les organisations syndicales constatant ne pas avoir eu connaissance de cette convention, le SG répond qu'on en connaîtra le contenu lors du CTM du 17 septembre.

Sur la création envisagée de **l'Institut de la Ville Durable**, le SG assure qu'il y aura loin entre les préconisations d'un rapport et les décisions à prendre. En particulier cela ne sera surtout pas arbitré avec tous les transferts envisagés au détriment d'actions nationales de la sphère DGALN/DHUP.

En ce qui concerne les **OPA** – évolutions statutaires et recrutements – la DRH Cécile Avezard précise qu'elle y travaille : une réunion avec la DRH va se tenir dans les semaines à venir, mais le ministère peine à mobiliser les élus locaux pour réunir la Commission nationale de reclassement des OPA dans les collectivités territoriales dans le processus de transfert aux conseils généraux. Pour le recrutement d'OPA en 2016, il faut retourner à l'arbitrage interministériel... ; nous réaffirmons que le recrutement 2015 n'a pas été réglé, et qu'un déblocage en fin d'année comme l'année dernière rendra à nouveau impossible la réalisation de tous les recrutements autorisés

En ce qui concerne le **RIFSEEP**, le sujet est à l'ordre du jour (cf. infra).

Au sujet des **retards de gestion**, un point est prévu (cf. infra). Le SG souligne néanmoins des progrès très sensibles au premier semestre 2015 par rapport à 2014. Pour les primes de mobilité d'agents ONEMA (cf. notre déclaration), un dialogue est en cours avec le guichet unique pour une solution rapide par modification du décret afin de ne pas mettre en cause les droits de ces agents.

François Poupard, le DGITM, revient sur les **accidents subis par des agents des DIR**, pour signaler qu'un effort a déjà été fait quant à la professionnalisation de la sécurité sur les chantiers, mais que des mesures doivent être prises aussi vis-à-vis des usagers, actions qui pourraient voir le jour dès la semaine dédiée à la sécurité à la mi-septembre. L'instruction d'octobre 2013 sur la prévention des accidents est à déployer dans toutes les activités des services des DIR. Il reconnaît que la gestion des effectifs des DIR est de plus en plus contrainte pour tenir des niveaux de service de qualité. Mais pour lui, la solution passe par la baisse des niveaux de service.

S'agissant des **transferts de personnels de DIR aux sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA)**, liés au plan de « relance autoroutier » (privatisation), il précise que 42 postes sont en cause et qu'aucun transfert ne sera imposé aux agents. La réunion mentionnée à ce sujet par le Cabinet des Transports en réponse à la demande de la CGT d'un cadrage national de garanties pour les personnels, aura bien lieu très rapidement avec la DGITM, les syndicats et le cabinet du Secrétariat d'Etat.

\*        \*  
\*  
\*  
\*

## **Point d'information : Réforme territoriale**

Philippe Caron rappelle des principes adoptés, par le conseil des ministres du 31 juillet 2015 : toutes les DREAL seront multi-sites ; chaque service sera piloté sur un seul site ; des fonctions de proximité seront conservées ; les unités territoriales seront maintenues. Il précise que 3 DREAL ne sont pas situées au chef-lieu de Région (Poitiers, Metz, Besançon) et qu'une attention sera portée pour que les sites soient spécialisés, pour éviter la dilution des compétences. Certaines missions ne pouvaient entrer dans cette logique (sont citées l'hydrométrie, le contrôle des digues, le contrôle des transports terrestres), ce qui a été accepté après discussion au niveau interministériel.

Un travail de fond est demandé à chaque DREAL pour resserrer les liens avec les DDT(M).

Cécile Avezard (DRH) annonce la création d'un comité national MEDDE/MLETR de suivi de la réforme territoriale, avec les OS et des directeurs.

Elle évoque surtout l'attention à porter aux postes d'encadrement, à l'accompagnement professionnel des agents, aux réseaux d'action sociale et la nécessité de réfléchir sur la mobilité.

Notre intervention porte sur l'absence de véritables consultations des représentants du personnels, l'individualisation des discussions dans les services, dont le risque est d'avoir des laissés pour compte. Nous dénonçons la gestion différenciée d'une région à l'autre, et réfutons le principe de l'avance prise en Bourgogne-Franche-Comté.

Le SG répond en substance que la gestion différenciée en fonction des contextes locaux est une façon moderne de réformer. Il réaffirme que les étapes formelles seront respectées dans tous les cas: passage en CT des nouveaux organigrammes, avec au préalable consultation des CHSCT sur la base d'une étude d'impact.

\* \*  
\*

## **Point n°1 : RIFSEEP**

L'administration présente sommairement les textes soumis au CTM, l'ensemble des OS ayant fait part de son opposition au principe du RIFSEEP.

Nous faisons une déclaration conclue par un certain nombre de questions (cf. déclaration ci-jointe). La majorité des interventions met en avant que le RIFSEEP aggravera les inégalités déjà dénoncées lors de la mise en place de la PFR en 2010. Nous insistons sur les inégalités entre corps techniques et administratifs, qui vont être pérennisées par le système de gel mis en place par le RIFSEEP. En particulier, les corps de catégorie C ont besoin d'une revalorisation globale, que le RIFSEEP n'apporte pas, bien au contraire.

En réponse, et suite à la diffusion en séance d'un courrier du 28 août des deux ministres à la ministre de la Fonction Publique, le SG souligne que les ministres tiennent parole, mais que la demande de dérogation retenue par les ministres uniquement pour les corps techniques et d'exploitation est le résultat d'un compromis au-delà duquel elles n'iront pas. La DGAFP n'a pas encore répondu à cette demande. Les corps suivants sont concernés par cette demande de dérogations : ETST, ITPE-ICTPE, TSDD (spécialités TG et EEI), Dessinateurs, Personnels d'exploitation des TPE, ITGCE-IGN, Géomètres-IGN, ICNA-DGAC, IEEAC-DGAC, IESEA-DGAC, TSEEAC-DGAC, Ingénieurs Travaux-Météo, TS-Météo.

Le choix de valoriser le changement de groupe de fonctions plutôt que le changement de fonctions est par ailleurs un choix du MEDDE pour valoriser les prises de responsabilités. La DRH prétend en outre qu'il n'est pas possible de réduire le nombre de groupes de fonctions par catégorie, alors que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 ne fixe aucune obligation à créer le maximum de groupes. En revanche, le SG exprime son accord sur la demande de la CGT qu'un recours en CAP puisse être exercé et sur la mise en place de comités de domaines reconnaissant l'expertise des administratifs dans les secteurs juridiques et autres fonctions supports.

En ce qui concerne les ATE-TE et les adjoints techniques, pourtant corps techniques, l'administration n'a d'autre réponse que de dire que le RIFSEEP est transposable pour ces agents. Nous soulignons l'absence de cohérence du ministère à ce sujet ! Le SG nous invite à renouveler nos remarques en présence des ministres le 01/10

En ce qui concerne les corps administratifs DGAC, les discussions sont en cours avec la Fonction Publique.

Vote global sur les 7 textes :

Vote : unanimité CONTRE (CGT-FSU-FO-UNSA-CFDT-Solidaires).

Le CTM devra donc être reconsulté (réunion du 17 septembre prochain).

\* \*  
\*

## **Point n°2 : Extension de l'arrêté liste PRS (prime de restructuration de service)**

Le texte soumis au CTM vise à inscrire sur la liste des opérations ouvrant droit à la prime de restructuration le transfert des agents du CNIR, la restructuration de fonctions support en DREAL Centre-Val de Loire, la création de la MIGT Paris par fusion des MIGT 1 et 2. Nous atteignons la 52<sup>ème</sup> opération concernée par ce dispositif.

Comme nous l'avons toujours fait, nous nous sommes abstenus sur l'ajout à l'arrêté PRS, dont la portée est de permettre aux agents éligibles de bénéficier d'une compensation financière.

Vote : 3 pour (CFDT-Solidaires)

4 contre (FO)

8 abstentions (CGT-FSU-UNSA)

Nous nous abstenons, comme nous l'avons toujours fait, pour ne pas cautionner ces restructurations permanentes, mais pour ne pas bloquer l'obtention de telles primes par les agents.

Concernant les difficultés rencontrées par plusieurs services pour le paiement de la PRS (veto DRFIP car date arrêté individuel antérieure à date arrêté listant l'opération de restructuration concernée, arrêté pris en cas de déménagement afin que l'agent puisse percevoir les indemnités de changement de résidence ou arrêté pris par les services qui avaient anticipé leur réorganisation), le SG assure qu'il se chargera lui-même de porter les dossiers si les blocages persistent. Il rappelle aux organisations syndicales de lui signaler les cas litigieux...

Lorsque nous interrogeons à nouveau le SG sur le non versement du complément individuel d'accompagnement à certains agents (cf notre déclaration), il admet que c'est en effet navrant, mais ne propose aucune autre solution que la régulation sur le salaire suivant.

\* \*  
\*

### **Point n°3 : Réformes statutaires pour trois corps techniques de la DGAC**

Les textes soumis au CTM s'inscrivent dans le cadre du protocole d'accord 2013-2015 signé par plusieurs organisations syndicales à la DGAC, dont la CGT.

Il s'agit en particulier de la réforme statutaire du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne, du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne. Nous déplorons vivement le délai considérable de sortie de ces textes (...liée à l'attente de réponse favorable du guichet unique - Budget-Fonction Publique), s'agissant d'améliorations prévues dans un protocole signé par la CGT et agréé par le gouvernement ! La représentante de la DGAC le regrette également.

Dans tous ces corps, il s'agit en particulier de fusionner des grades d'ingénieur principal ou divisionnaire pour créer un grade fonctionnel d'ingénieur en chef ou hors classe.

L'UNSA demande un vote séparé sur l'un des articles d'un des décrets concernant le corps des électroniciens.

Pour les 6 textes, malgré des votes distincts, le résultat des votes est le même, à savoir :

Vote : 12 pour (CGT-FSU-FO-CFDT-Solidaires)  
3 abstentions (UNSA)

\* \*  
\*

### **Point d'information : situation de la gestion administrative et de la paye**

Mme Marmouget (sous-directrice GAP) fait état de la situation fin août. Les résorptions de retard progressent ; un choix a été fait de traiter ensemble les résorptions 2014 et le flux 2015. Mais il existe quelques cas de situations plus anciennes.

Il reste une faible proportion de retards sur l'ensemble des corps concernés, malgré une augmentation notable des actes à traiter en 2015 par rapport à 2014. A noter toutefois un nombre encore important de retards concernant les corps Environnement (ATE-TE) et une vigilance à exercer sur les agents en PNA. Par ailleurs, la fin du précompte sur salaire des cotisations MGET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 doit faire l'objet d'une attention particulière car la coupure ne sera pas automatisée. La CGT/FSU a fait remarquer qu'il ne faudrait pas que les agents subissent un double prélèvement !

Sont présentés également dans le bilan remis en séance un point sur les paiements CET, sur la GIPA, et une réponse est apportée également sur le cas des agents ex-ZUS (cf. notre intervention liminaire), pour lesquels la base ne cesse de bouger, car le recensement des agents concernés n'est pas terminé. Le nombre de dossiers augmente du fait de l'affinage de la connaissance du stock 1995-2012. Sur notre interrogation concernant l'évolution des textes suite à leur nouvelle qualification en "quartiers prioritaires" mais avec changement de périmètres et les répercussions sur les dispositifs mis en place dans nos ministères, l'administration répond que le dossier est actuellement en discussion avec les Finances.

Nous soulignons l'attention particulière à porter aux agents de la DRH dans son ensemble et de GAP en particulier, dont le travail particulièrement difficile est insuffisamment reconnu. L'Etat doit assumer ses responsabilités d'employeur en dotant ses services gestionnaires de moyens adaptés (effectifs, formation, outils...), de conditions de travail correctes, et en reconnaissant le travail des agents par des promotions, primes... à la hauteur de leurs efforts et des enjeux. Nous avons en particulier rappelé que nous demandons l'attribution d'une NBI fonctionnelle aux gestionnaires RH de catégorie C et B, Par ailleurs, les problèmes de sous-effectifs, turn over, surcharge de travail et risques psychosociaux ne se rencontrent pas seulement à GAP mais aussi, notamment, à MGS et PPS et cela se répercute sur toute la chaîne RH/Paye.

Mme Avezard a reconnu que la mise en place de la réforme territoriale et du RIFSEEP allait encore accroître la charge de travail et les problèmes. Elle a indiqué que les suites à donner au rapport du CGEDD étaient à l'étude, pour améliorer l'organisation sans déstabiliser les agents. Les organisations syndicales ont demandé à avoir communication de ce rapport.

Par ailleurs, Mme Avezard a écouté attentivement la requête de FO et de la CGT concernant l'annulation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe (passage de AA2 à AA1). Nos organisations ont demandé qu'une nouvelle CAP soit convoquée avant la fin de l'année 2015 pour que les 46 postes proposés pour cet examen soient transférés sur le tableau d'avancement.

\* \*  
\*



**Comité technique ministériel du 3 septembre 2015**  
**Déclaration liminaire CGT-FSU lue par Simon Lery**

Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher-e-s camarades,

Depuis le **CT Ministériel du 16 juillet** et malgré vos engagements, M. le Secrétaire Général, certains DREAL et notamment ceux de Bourgogne et de Franche-Comté, voudraient accélérer les processus, notamment les pré-positionnements des agents. Faut-il en déduire qu'ils ignorent leurs ministères, mais continuent à marche forcée à la demande des préfets de régions ?

Les syndicats CGT, FSU, FO et Solidaires des 2 DREAL, s'appuyant sur les **engagements du gouvernement** portés par le secrétaire général des MEDDE/MLETR lors du CTM du 16 juillet, ont demandé aux deux directeurs de desserrer le calendrier du pré-positionnement des agents, prévu pour octobre 2015, au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Tout comme la Fédération CGT qui a relayé dès le 22 juillet auprès de vous la demande des agents de Bourgogne-Franche-Comté, ils n'ont, à ce jour, reçu aucune réponse. Or les réunions de groupes de travail avec les services se multiplient, et celles prévues avec les représentants du personnel sont reportées.

Nous avons pourtant cru comprendre que la mobilisation particulièrement forte des agents en DREAL, la venue en CTM le 2 juillet de délégués de DREAL de nos quatre organisations syndicales, qui ont exprimé en séance leur désarroi, et le rendez-vous consécutif au cabinet de la ministre de l'Ecologie, avaient fait prendre conscience aux 2 ministres, à leurs cabinets et à vous-même, du décalage entre les discours ministériels et la situation vécue dans les services.

Nous attendons aujourd'hui une instruction claire des ministres, adressée à tous les DREAL concernés par les fusions pour décaler le calendrier de mise en œuvre et respecter ainsi les délais de consultation préalable des CT et CHSCT locaux tout au long du processus.

Certains arguments avancés par Ségolène Royal dans sa lettre au premier ministre du 26 juillet n'y feront rien, et pourtant elle y rappelait à juste titre à quel point nos ministères ont déjà été parmi les plus forts contributeurs à la cure d'austérité.

Par contre, la ministre affirme sa capacité à réduire les effectifs de ses services, notamment par le transfert de 5 à 10 % du régional vers le départemental, évoquant les « gains d'efficacité générés par la fusion ». En fait de gains d'efficacité, ce seront des déplacements hebdomadaires des chefs de service et d'une partie des agents de Lyon à Clermont, de Toulouse à Montpellier, de Poitiers à Bordeaux, de Metz à Strasbourg, etc.

Elle cite pour exemple l'**expérience dans les DREAL AURA (auvergne – rhône alpes)**. Les agents de ces directions ne voient pas avec le même enthousiasme la suppression annoncée de 77 postes sur 3 ans, soit 10 % des effectifs !!!

Mais, comme elle le souligne dans ce courrier du 26 juillet, la mutualisation des moyens de fonctionnement des administrations régionales ministérielles signerait un pas vers la fin des directions régionales. Quelle portée a donc selon vous ces extraits de la communication REATE au conseil des ministres du 31 juillet 2015 : « les fonctions supports des administrations de l'État seront mutualisées dans chaque ville »; les services des préfets de Régions (SGAR) seront « renforcés pour animer la mutualisation du fonctionnement entre services déconcentrés » ?

Dans un tel contexte, que veut dire renforcer la proximité, conforter l'équilibre des territoires – cf. conseil des ministres du 31 juillet dernier au sujet de la réforme de l'État – quand on supprime les moyens ? Ainsi cette communication annonce que 2/3 des réductions d'effectifs seront portés par les services régionaux de l'État dès 2016 et 1/3 par les DDI. Nous demandons l'engagement sans délai d'études d'impact sous l'égide des CHSCT des DREAL. Par exemple en DREAL Rhône-Alpes, les élus CHSCT ont porté à l'unanimité cette demande le 16 juillet (jour de notre CTM) et la direction leur a répondu qu'elle préférerait attendre une circulaire nationale de méthodologie...

Par ailleurs, l'autre engagement des ministres de maintenir les missions dans les services ne pourra pas être respecté compte-tenu du **projet de budget pour 2016** qui douche tout espoir : 671 postes supprimés en 2016 au MEDDE, 261 postes en moins au MLETR, c'est le coup de rabot le plus important réalisé depuis plusieurs années, sans parler des opérateurs qui vont connaître sans doute un niveau de saignée très significatif; avec les diminutions budgétaires qui vont avec : moins 296 millions au Logement au regard de la LFI 2015 (- 425 M au regard de la loi de programmation des finances publiques), moins 106 millions à l'Écologie (- 113 M LPFP). S'agissant des menaces de suppression au budget 2016 du MLETR, des aides à la pierre pour la contribution de l'État à la production de logements sociaux, nous vous demandons ce qu'il en est.

Lors du comité technique de la DGALN du 9 juillet dernier, les représentants du personnel CGT, CFDT, FO ont à l'unanimité voté une motion de défiance à l'égard du rapport de préfiguration sur l'Institut de la ville durable (IVD) établi par l'ANRU. Ce rapport préconise le transfert de pans entiers de missions de service public aujourd'hui sous la responsabilité de l'État vers cette nouvelle structure dont tout indique qu'elle sera largement sous le contrôle des majors du BTP et largement financée par eux.

Concernant la DHUP, est prévu le transfert à l'IVD du suivi et de l'évaluation des écoquartiers, de l'animation du réseau des écocités, du portage du cadre de référence de la ville durable européenne. Concernant le Plan Urbain Construction et Aménagement (PUCA), est prévue la reprise de sa capacité d'expérimentation sur les sujets urbains, qui est une prérogative de la puissance publique lui permettant de déroger au droit commun, en l'occurrence au code des marchés publics... La Mission Interministérielle Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) serait également transférée ainsi que le Plan Bâtiment aujourd'hui positionné à la DGALN. Le rapport prévoit également de transférer le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (structure d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la planification). Il s'agirait donc de transférer une expertise en matière de maîtrise d'ouvrage dans une structure pilotée par la maîtrise d'œuvre... ou plus clairement ceux qui passent la commande seraient inféodés à ceux qui l'exécutent !



En déshabillant ainsi l'État on n'envisage rien moins que de confier à une structure inspirée et financée par le secteur économique du BTP le soin d'élaborer la politique publique de la ville durable !

Le **nouveau conseil aux territoires** peut-il sérieusement se déployer avec de telles perspectives budgétaires, dont les collectivités territoriales vont également pâtir lourdement ? La parole de « conseil » de l'État peut-elle être entendue avec bienveillance par lesdites collectivités avec la baisse de 3,7 milliards de dotation de l'État aux collectivités prévue dans le budget 2016 ?

Peut-on parler de maintien des missions, avec la disparition programmée du CNIR et des CRICR. N'est-il pas hautement symbolique, pour notre ministère des transports, de voir annoncée la disparition de **Bison Futé** ?

Les missions opérationnelles de nos ministères ne sont plus prioritaires à l'évidence.

Le n-ème report, à janvier 2016, de l'examen parlementaire en première lecture au Sénat de la loi Biodiversité en est une illustration supplémentaire. Cela dit, vu le sort subi en première lecture à l'Assemblée et en commission sénatoriale, et la capacité des lobbies à verrouiller ce texte pour préserver avant tout leurs intérêts particuliers, nous pourrions nous en satisfaire. Mais ce texte étant le seul moyen trouvé par le ministère pour contourner le mur de Bercy, nous ne pouvons pas nous en réjouir. Face à ces artefacts législatifs dont les agents et les établissements publics sont prisonniers, nous attendons des garanties :

- ne pas engager les établissements intégrés (ONEMA, PNF, AAMP, ATEN) dans une mutualisation irraisonnée des services supports qui conduirait aux errements constatés ailleurs en matière de gestion, ou à accroître des difficultés déjà connues par le passé dans ces établissements ;
- la pérennisation du régime de prévoyance des agents contractuels des agences de l'eau, pour laquelle vous vous êtes engagés et sur laquelle vous avez un devoir de résultat ;
- la sortie rapide des textes sur le quasi statut.

Sur ces points, quelles garanties pouvez-vous nous apporter ?

Nous aurions aimé que Madame la ministre de l'Écologie fasse connaître ses demandes au premier ministre sur les moyens supplémentaires indispensables à la réussite de l'agence française pour la biodiversité (AFB). Les établissements intégrés n'ont pas les moyens de leurs missions et subissent déjà des réductions de plafond d'emploi. Alors, quelles orientations pour la construction de l'AFB suite au rapport de préfiguration et comment allez-vous garantir financement et effectifs supplémentaires pour cet établissement ?

Les agressions perpétrées cet été contre les locaux et les personnels des DDT de l'Isère et du Calvados sont inacceptables. Elles succèdent à des agressions subies par des agents des services départementaux de l'ONEMA. Nous avons demandé la solidarité des ministres vis-à-vis des agents et le dépôt de plaintes par l'État. De même pour nous, la séquestration des personnels du Parc de la National de la Vanoise hier par des éleveurs est inacceptable. La seule réponse du gouvernement ne peut pas être de céder sans réserves à ce type de pressions sur les agents.

Madame Cécile Avezard, nouvelle DRH, participe aujourd'hui à son premier CTM, nous lui souhaitons la bienvenue, Nous lui rappelons ce que nous avons déjà pu lui dire, les uns ou les

autres, en bilatérales : il y a du travail ! Sur le respect du dialogue social, sur l'exercice même du droit syndical, sur le retard dans les dossiers statutaires, sur l'interprétation des textes RH par certains directeurs, sur les retards des actes de gestion. Par exemple les bonifications liées aux Quartiers Prioritaires -ex ZUS- : nous ne l'avons pas vu dans le point de situation GAP prévu à ce CTM... Ceci dans un contexte budgétaire d'austérité aggravée, avec la suppression des crédits de mesures catégorielles et le gel du point d'indice. Sur le projet de plan de requalification de nos agents MEDDE/MLETR, au vu des désaccords sur les volumes en cause constatés à la réunion de travail du 15 juillet, la ministre Sylvia Pinel nous a répondu le 24 août qu'elle était sensible à nos préoccupations et demandait « à [ses] services d'étudier les éléments dont [nous faisons] état et ne manquerai[t] pas de [nous] tenir informé des suites qui y seront données ». Alors... quelles suites ?

Un exemple (à ne pas suivre !) : la suppression du versement de la prime de mobilité à l'ONEMA. L'Administration a déclaré en réunion le 26 août dernier vouloir tout mettre en œuvre pour que les agents retrouvent le bénéfice de cette prime le plus rapidement possible. C'est bien le moins que vous pouvez faire alors que nous n'avons eu de cesse d'alerter l'administration sur ce sujet.

Sur les conséquences financières pour les agents concernés par les mobilités, les détachements ou intégrations dans d'autres services de l'État ou en collectivités territoriales, liés aux réorganisations et suppressions de missions comme l'ADS et l'ATESAT, la situation est inadmissible!

Le refus de certaines directions régionales des finances publiques (DRFIP) de verser les primes de restructurations aux agents dont la mutation est antérieure de quelques mois à la publication de l'arrêté ministériel et les retards, cet été, dans le versement du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA), mettent des collègues en situation très précaire. Sur un salaire net de 1600 euros, la perte de 300 euros de primes en juillet et en août est intolérable !!!

Nous demandons, en urgence, une intervention auprès des DRFIP pour débloquer ces situations par des versements d'avances, sans attendre les régularisations de CIA.

Nous demandons également qu'un recensement des versements prévus pour tous les agents éligibles soit présenté lors du prochain comité de suivi ADS/ATESAT.

En ce qui concerne les mesures catégorielles, les agents ont pris connaissance des notes de gestion relatives aux régimes indemnitaires pour 2015 publiées fin juillet et ont pu constater l'indigence des mesures prises. 2015 sera une année blanche pour la quasi-totalité des agents.

Les adjoints administratifs décrochent à nouveau par rapport à leurs collègues du MAAF et ce n'est pas la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui y répondra. Nous y reviendrons lors du point prévu dans ce CTM.

Autre exemple, les OPA qui sont considérés comme quantité négligeable depuis leur transfert dans la fonction publique territoriale, transfert qui n'est pourtant pas réglé puisque :

- la commission nationale de classement placée sous l'autorité du MEDDE est toujours en panne,
- les OPA de Martinique et de Guadeloupe ne peuvent pas faire valoir leur droit, bloqués par leur référence salariale toujours en suspens,
- les OPA transférés ne connaissent pas les conditions de leur départ anticipé amiante.

Que dire aussi des OPA et ouvriers d'État au MEDDE ou dans les EP dont les recrutements sont toujours en attente d'une éventuelle autorisation de Matignon ou d'une éventuelle évolution statutaire dont on ne sait pas si elle sera ministérielle ou interministérielle.

Que dire des mesures salariales et catégorielles dont les OPA sont exclus alors qu'elles devraient être calquées sur l'évolution de la catégorie C de la fonction publique ?

Que dire des mesures de gestion catastrophiques avec par exemple des OPA qui continuent de cotiser sur un complément de prime de rendement alors que celui-ci a été annulé par la Cour des Comptes depuis plus de deux ans ?

Que dire des OPA dont les postes sont transférés aux sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA) dans le cadre du plan de relance autoroutier sans assise juridique propre à leur situation ?

Ce plan gouvernemental de relance autoroutier, nous y sommes opposés, car il amplifie la privatisation du réseau routier et représente une gabegie financière.

Il va inévitablement transférer des personnels et entraîner des restructurations dans les DIR. Des négociations sont actuellement en cours avec les SCA, nous demandons la convocation d'une réunion avec les OS, annoncée par le cabinet des transports, afin de définir un cadrage national de garanties pour tous les personnels visés.

La prévention des risques professionnels liés à l'amiante et aux substances CMR a fait l'objet de textes interministériels cet été et c'est une bonne chose, pour application par tous les ministères et services. En matière de suivi post-professionnel, nos ministères et établissements doivent accélérer. S'agissant des secteurs à inscrire dans les textes complétant, pour tous les agents de nos services, le dispositif réglementaire actuel limité à une partie du maritime, quel est le calendrier de sortie de ces textes ?

Enfin, nous tenions à rendre hommage à notre collègue président du CLAS de la DREAL Picardie, décédé début août, et à travers cet hommage vous interpeller de la façon la plus forte sur la nécessité impérieuse de respecter les textes d'action sociale, et de donner les moyens aux animateurs de CLAS de remplir leur rôle. Dans de nombreux cas, des décharges d'activités de moins de 50 % pour les présidents de CLAS : voilà aussi le résultat de la contraction des moyens en personnel. L'importance de l'action sociale au sein de nos ministères et établissements doit se traduire dans les actes, pas seulement dans les mots.

Nous rendons également hommage à notre collègue de la DIR EST, Christophe Thiébaud du centre de Sézanne, décédé en service sur la RN 4 en fin de semaine dernière. Le ministre Alain Vidalies s'est rendu aux funérailles. Le CHSCT se réunit ce jour pour tirer toutes les leçons de l'accident et les agents de la DIR EST sont appelés par la CGT à exercer leur droit de retrait.

Je vous remercie

## Intervention CGT/FSU sur le RIFSEEP (point 1) – CTM 03/09/2015

par Marie-Christine Van Marle

Je vais au nom de la CGT et de la FSU revenir un peu en arrière. Pas très loin, juste en 2010. En 2010, toutes les organisations syndicales représentatives au ministère se sont opposées en vain à la PFR. Elles prévoient qu'elle allait bloquer les mobilités, ce qui s'est révélé totalement exact. Elles prévoient aussi que la PFR allait accentuer les inégalités de rémunération entre les agents d'un même corps, ce qui s'est également produit. Mais un des effets pervers de ce système qu'elles n'avaient pas autant anticipé, c'est à quel point la PFR accentuerait les inégalités entre les corps administratifs et les corps techniques – inégalités déjà énormes au ministère de l'écologie en termes de déroulement de carrière. La CGT a effectué une étude comparée de la répartition des parts Résultats de la PFR et de l'ISS sur l'année 2014. Cette étude porte sur l'administration centrale mais ses résultats sont généralisables. Si on calcule le ratio mini/maxi dans les différents corps, on constate qu'il est au plus de 1,8 pour les IDTPE mais de 4,1 pour les attachés principaux, de 1,6 pour les ITPE mais de 3,5 pour les attachés, de 1,6 pour les TSDD mais de 4,5 pour les SACDD. Sans compter les parts Résultats fixées à 0 alors qu'aucun coefficient d'ISS n'est à 0. Doit-on en conclure que les écarts de qualité et de quantité de travail sont plus élevés chez les administratifs que chez les techniciens ? Que certains administratifs sont totalement improductifs tandis que les techniciens ne le sont jamais ? Nous pensons en réalité que c'est le système de la PFR qui a créé ces inégalités.

Et cette situation d'inégalité profonde, l'application du RIFSEEP aux seuls corps administratifs va la pérenniser et même la renforcer, car non seulement le RIFSEEP n'est pas foncièrement différent de la PFR mais :

1. il va s'appliquer à la catégorie C et introduire une division des agents liée à une répartition des fonctions largement artificielle et très floue. La catégorie C est maltraitée. Elle a besoin d'être globalement revalorisée plutôt que divisée. À ce titre, l'amputation des postes de promotion par liste d'aptitude pour l'accès à la 1ère classe d'adjoint administratif pour les transférer sur un examen professionnel est scandaleuse et contre-productive : si le MEDDE veut que les adjoints administratifs soient reconnus, pourquoi continuer de les recruter à l'échelle 3, c'est-à-dire au-dessous du SMIC chaque fois que le SMIC augmente ? Ce n'est pas le RIFSEEP qui corrigera l'absence de reconnaissance des fonctions de ces agents ;
2. le décret prévoit explicitement que les revalorisations seront rares : en cas de changement de fonctions (encore faut-il pouvoir trouver un poste), de promotion (qui sont elles-mêmes de plus en plus rares) ou réexamen au mieux tous les 4 ans ;
3. en plus, au MEDDE, on en rajoute : dans le rapport de présentation, le réexamen est prévu en cas de changement de **groupes** de fonctions (et non pas simplement de fonctions comme prévu dans le décret). Nous vous demandons d'ailleurs de corriger ceci : rien n'interdit d'augmenter les primes d'un agent qui change de fonctions au sein d'un même groupe sans attendre 4 ans ;
4. la fin des mesures catégorielles va de facto geler dès 2015 les rémunérations indemnitaires de tous les agents et interdire le rattrapage des discriminations existantes.

Donc, au lieu de chercher à corriger les inégalités entre des corps qui effectuent le même travail, notre ministère s'apprête à continuer de pénaliser les corps administratifs. C'est ce que nous voulons empêcher et c'est pourquoi nous avons demandé que la dérogation s'applique à tous les corps dans le contexte spécifique du MEDDE et du MLETR. D'autant plus que même des corps

techniques (les adjoints techniques, les ATE, les techniciens de l'environnement) vont passer au RIFSEEP sous le simple prétexte qu'ils ne perçoivent pas l'ISS. Il n'y a aucune cohérence de fond.

Il est par ailleurs paradoxal de fonctionnaliser les primes au moment où la Fonction Publique amorce leur intégration dans le salaire, timide certes mais qui va dans le bon sens. Les primes représentent 30% de la rémunération en catégorie C au MEDDE et au MLETR, et jusqu'à 50% dans certains corps d'autres catégories. Ce sont des compléments de rémunération indispensables pour pouvoir vivre, même si cela n'empêche pas beaucoup d'agents de vivre mal. Or, plus elles seront fonctionnalisées et plus il sera difficile de les intégrer dans le salaire.

La CGT va vous faire part d'un certain nombre de questions et demandes auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses :

- d'abord, quelle réponse a été apportée à la demande de dérogation concernant les corps techniques et d'exploitation : corps MEDDE mais aussi DGAC, IGN, MétéoFrance ?
- quelles mesures sont prises afin d'harmoniser les cotations et les barèmes du RIFSEEP pour les agents qui, issus de ministères différents, travaillent dans les mêmes services, et ceci pas seulement en DDI ? Cela concerne principalement les ministères de l'agriculture et des finances. Comment la DRH a-t-elle travaillé avec ces ministères pour que les corps administratifs de l'écologie ne continuent pas, en plus, à être pénalisés par rapport à leurs collègues issus d'autres ministères ? Ainsi, en 2015, les primes C des services déconcentrés au ministère de l'agriculture augmentent en moyenne de 600 euros. Et nous ? Le ministère de l'écologie décroche de nouveau par rapport à l'agriculture après avoir mis si longtemps à la rattraper ;
- autre question : quelles mesures sont prises afin d'harmoniser les cotations et les barèmes du RIFSEEP pour les corps dits interministériels comme celui des attachés ? Par exemple, il semble que les Finances n'envisagent que 3 groupes de fonctions pour les attachés. Actuellement, les agents qui viennent de ministères mieux primés diminuent d'autant les dotations disponibles pour ceux du MEDDE. Si rien n'est fait, la CGT s'opposera systématiquement en CAP à l'entrée d'agents venant d'administrations ayant des régimes indemnitaires plus favorables ;
- comment sont prises en compte les modifications de fonctions liées à la réforme territoriale ? La CGT demande que les agents ne subissent aucune baisse de primes, sans limitation de durée ;
- autre interrogation : quand les comités de domaine permettant la reconnaissance de l'expertise des personnels administratifs seront-ils mis en place, dans les filières juridiques, économiques, RH... afin de réellement reconnaître et valoriser des compétences de plus en plus essentielles au ministère dans ses évolutions actuelles ? Nous demandons qu'un travail soit entamé dès 2016 ;
- lors des réunions avec la DRH sur le RIFSEEP, la CGT avait demandé que le complément indemnitaire annuel – qui est facultatif – ne soit pas utilisé. Ce type de compléments attribués au jugé casse les collectifs de travail sans véritablement reconnaître l'investissement personnel. Il y a d'autres moyens pour cela, comme des taux de promotion qui cesseraient de baisser tous les ans, et de bonnes conditions de travail, et le paiement des heures supplémentaires. Nous redemandons que ce complément ne soit pas mis en place ;
- mais si toutefois il l'était contre notre avis, nous demandons que lors de la bascule au nouveau régime, le maintien du montant de primes antérieur soit calculé hors complément.

En effet, celui-ci est aléatoire et ne doit donc être éventuellement attribué qu'en plus du montant maintenu ;

- il n'y a aucune obligation à créer le maximum de groupes de fonctions pour chaque corps : la CGT demande qu'il n'y en ait qu'un en C, deux en B et trois en A, ce qui correspond aux catégories de postes publiés ;
- nous demandons une instance de suivi et de concertation indemnitaires de même type que les actuelles commissions de concertation indemnitaires annuelles. Nous demandons qu'elles concernent tous les corps, y compris les agents de 3ème niveau et les agents en PNA ;
- nous demandons la possibilité de recours en CAP.